



Les prémisses de l'impasse institutionnelle belge : comment en sortir en tant que Wallons ?

Philippe Destatte
historien et prospectiviste
directeur général de l'Institut Destrée

Exposé à la Maison des Projets et Débats
La Rotonde (Burogest Office Park)
Namur, 13 octobre 2010

Les organisateurs de cette rencontre ont choisi comme thème *La longue marche vers le séparatisme*. Comme je suis avant tout un optimiste et un fédéraliste convaincu, mais critique, j'ai requalifié le titre de mon exposé. Je vous parlerai certes du long chemin vers la réforme de l'État, jusqu'à l'aboutissement à l'impasse institutionnelle que nous connaissons actuellement et vous donnerai quelques pistes pour dire comment, selon moi, et en toute modestie, on pourrait en sortir, en tant que Wallonnes et Wallons. Je le ferai en toute liberté, mes propos n'engageant que moi-même ⁽¹⁾.

Dans un premier temps, je montrerai que, plus qu'un accident de l'histoire, la Belgique est née de volontés politiques ; ensuite, je vous dirai qu'entre Flamands et Wallons, depuis le XIX^{ème} siècle, il s'agit davantage d'un conflit de projets plutôt que d'un conflit de langues ; je montrerai que, dans ce conflit, la Seconde Guerre mondiale a constitué une profonde rupture entre les uns et les autres. Enfin, venant aux réponses à la question posée, j'évoquerai les ambiguïtés du renardisme, avant de vous présenter brièvement une restructuration de la Belgique autour de quatre régions, de souligner les raisons de l'impasse institutionnelle actuelle puis de conclure brièvement sur l'avenir.

1. Plus qu'un accident de l'histoire, la Belgique est née de volontés politiques

La création de la Belgique est le fruit de volontés politiques. De la part des révolutionnaires de Septembre 1830, bien sûr. Mais aussi de l'Angleterre qui, après avoir, en 1815, créé l'union avec la Hollande dans le but de faire pièce à l'hégémonie française sur le continent, se rend compte que l'industrie du bassin Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, alors en plein essor, notamment grâce au protectionnisme de Guillaume d'Orange, mais aussi aux machines à vapeur et aux ingénieurs d'origine anglaise, lui ferme des débouchés européens. En donnant l'indépendance à la Belgique, l'Angleterre affaiblit les PaysBas, se donne la capacité de concurrencer nos industries et d'investir dans nos sociétés par actions. Donc la Belgique n'est pas un "accident" : elle est un produit de l'histoire et de la volonté des hommes qui répond à des finalités du moment. Elle permet à la bourgeoisie industrielle de Liège, de Gand et d'Anvers de prendre le pouvoir à Bruxelles et de mettre le nouvel État à la disposition de son projet économique : pensons au formidable développement des chemins de

(1) Une version de ce texte a été publiée sous la forme d'une interview réalisée par Pierre Dulieu, *Vers l'autonomie de la Wallonie : un long chemin qui a commencé dans les années 1890*, Entretien avec Philippe Destatte, directeur général de l'Institut Destrée, dans *Confluent*, n°398, 10 septembre 2010, p. 28-31.

fer ! La Belgique a un début et peut avoir une fin, comme chaque État d'ailleurs... Et, si elle survient, cette fin ne sera pas non plus « un accident ».

Les prémisses d'une fin de la Belgique de 1830 remontent à plus de 120 ans, entre 1884 et 1894 exactement. Une série d'événements se sont déroulés qui sont liés au basculement du centre de gravité politique entre la Flandre et la Wallonie que l'on peut résumer comme suit :

1. Les élections de 1884 permettent aux catholiques de chasser les libéraux de Walthère Frère-Orban du gouvernement et d'ouvrir une ère de 30 ans de majorité catholique homogène ;
2. L'ampleur des grèves de 1886 et surtout de leur répression donnent une visibilité à la Wallonie, que l'on nomme comme telle : le sociologue bruxellois César de Paepe écrit que le mouvement gréviste s'est propagé à travers « toute la Wallonie, depuis la frontière prussienne jusqu'à Tournai » ;
3. L'alliance des libéraux et des socialistes échoue face aux catholiques aux élections de 1894, ce qui va faire naître la revendication fédéraliste.

En 1894, la conjonction du vote plural et du scrutin majoritaire fait en sorte que, sauf l'Abbé Daens, toute la représentation flamande est catholique et qu'il n'y a plus d'élu libéral en Flandre ni à Bruxelles. Pas de socialiste non plus d'ailleurs. Les libéraux wallons vont être les premiers à exprimer leur désir de « séparation administrative », reprenant la formule utilisée en 1830 à l'encontre des Hollandais et qui faisait référence aux doubles couronnes de l'Autriche et de la Hongrie, ainsi que de la Suède et de la Norvège. Albert Mockel, Julien Delaite, le sénateur Emile Dupont, etc. vont revendiquer le fédéralisme suivant le modèle développé par le professeur Emile de Laveleye, c'est-à-dire le modèle américain. À cette époque, la Wallonie est une terre d'industries florissantes, tournée vers l'exportation. Sa bourgeoisie craint de subir une politique dictée par une Flandre qu'elle perçoit comme rurale, catholique et conservatrice.

2. Flamands, Wallons : un conflit de projets plutôt qu'un conflit de langues

Contrairement à l'opinion généralement défendue, les tensions entre Flamands et Wallons avant la réforme de l'État ne sont pas prioritairement des conflits linguistiques. Il faut bien se dire que la classe politique au pouvoir au XIX^{ème} siècle ne comprend pas les revendications flamandes, car de nombreuses lois linguistiques ont, à leurs yeux, rencontré les revendications des Flamands, avant même 1884 : les lois sur l'utilisation du flamand en matières pénales, administratives, dans l'enseignement moyen, etc. On a, à tort, présenté le mouvement wallon essentiellement comme un mouvement de réaction au mouvement flamand. Je pense qu'il était, avant tout, un mouvement politique, s'affirmant pour défendre des finalités, des objectifs différents des Flamands en termes de société. C'est pour cela que les Wallons ont été les premiers à revendiquer le fédéralisme, la « séparation administrative », qui n'est pas ce que nous appelons aujourd'hui le « séparatisme ». C'est tout le sens de l'action de Jules Destrée et de sa lettre au roi Albert, en 1912 : quand il écrit « Sire, il n'y a pas de Belges », il ne pense pas avant tout à la division linguistique, mais à l'existence de deux peuples à la sociologie et aux vues politiques divergentes.

Dès lors, un amalgame se fait entre le mouvement progressiste – c'est-à-dire libéral et socialiste – et la Wallonie. Mais les élections du 2 juin 1912 provoquent un nouveau traumatisme, car le cartel libéral-socialiste était sûr de l'emporter et il est à nouveau battu. De nombreuses personnalités vont accentuer la revendication de séparation administrative, voire d'indépendance de la Wallonie, dans un climat semi-insurrectionnel, se demandant pourquoi la Belgique n'est pas un État fédéral ! En juillet 1912, Destrée va se rendre au congrès wallon de Liège, y promouvoir la séparation administrative, mais surtout faire passer une résolution en vue de créer une institution composée d'un représentant par 40.000 habitants en Wallonie afin d'étudier la

séparation administrative. Ce sera l'Assemblée wallonne, véritable ancêtre de notre Parlement. Celle-ci, après une réunion de préparation à Namur, se réunira à Charleroi, à l'Université du Travail, le 20 octobre 1912, puis, régulièrement, dans différentes villes, dans une logique de polycentrisme. C'est donc un Parlement informel qui se met en place et qui va travailler très sérieusement. La revendication prend de l'ampleur. Il se crée un peu partout des "ligues wallonnes", on adopte le drapeau et l'hymne wallons... ceux qui existent toujours aujourd'hui. Lorsque le Roi Albert I^{er} fera sa Joyeuse Entrée à Liège, la presse relèvera l'abondance des drapeaux wallons dans les rues. La ferveur wallonne est extraordinaire. Il suffit de lire les journaux d'époque pour s'en rendre compte, par exemple par l'emploi du mot "wallon" dans la vie sociale...

La Grande Guerre va freiner cette vague d'émancipation, car on entre dans une période d'exaltation du patriotisme belge. Mais rapidement, le nationalisme flamand prend le relais, avec un séparatisme teinté de collaboration.

En 1929, Jules Destrée, qui est notre Jules Ferry, sera le premier ministre véritablement en charge de l'enseignement obligatoire, de la culture et de la recherche, on disait "des Sciences et des Arts". À ce titre, il reconnaît aux Flamands le droit d'avoir une université flamande et prend des mesures en ce sens. Mais il se refuse de détruire le foyer de culture française que constitue l'Université de Gand. Il y préconise donc deux universités côte à côte : l'une en flamand, l'autre en français. En 1929, il est, avec le député anversois Kamiel Huysmans, l'artisan de ce que l'on a appelé le "Compromis des Belges". Son principe est à la fois la condamnation du séparatisme (deux États séparés) et du bilinguisme généralisé. Avec d'autres parlementaires, ils prônent l'unilinguisme flamand en Flandre, l'unilinguisme français en Wallonie et le respect de la volonté des Bruxellois, c'est-à-dire une vraie logique territoriale. En y souscrivant, les Wallons renoncent à soutenir les francophones des Flandres. Destrée constate que la solidarité demandée par les bourgeois fransquillons aux Wallons en matière linguistique n'est pas, réciproquement, accompagnée d'une solidarité envers les Wallons dans le domaine social. De même dénonce-t-il l'incompréhension des Bruxellois envers les questions régionales. Le Compromis des Belges sera entériné par les lois de 1932, qui conduiront à la reconnaissance de l'homogénéité linguistique et culturelle de la Flandre et de la Wallonie.

Certes, la question du combat pour le maintien du français en Flandre a divisé l'Assemblée wallonne, qui a éclaté en deux. S'opposaient ceux qui voulaient défendre le français sur tout le territoire belge (les ancêtres du FDF en quelque sorte) et les régionalistes, les autonomistes, pour lesquels l'aspect linguistique était secondaire, les aspects démocratiques – y compris bientôt la lutte contre le rexisme - et du développement économique étant primordiaux. Ces derniers, parmi lesquels de grandes personnalités comme Georges Truffaut, Jean Rey et Fernand Dehousse, militèrent alors au sein de l'Action wallonne à Liège où ils seront rejoints par Albert Mockel et Jules Destrée. Et en 1938, Georges Truffaut dépose au Parlement la première proposition de loi visant à instaurer le fédéralisme et donc à accorder l'autonomie à la Wallonie. La même année, pour la première fois, se déroule un congrès des socialistes "wallons". Mais au sein même des socialistes, la proposition – qui sera rejetée – ne fait pas l'unanimité. Paul-Henri Spaak, par exemple, considère qu'on s'occupe de « queues de cerises ». C'est l'époque aussi de l'engagement de François Bovesse ou de catholiques comme Elie Baussart, le chanoine Leclercq ou l'Abbé Mahieu.

3. La profonde rupture de la Seconde Guerre mondiale

C'est la Seconde Guerre mondiale qui va causer des traumatismes terribles. Des Wallons relèvent qu'au cours de la Campagne des 18 jours, certains régiments flamands ne se sont pas montrés aussi combattifs que nécessaire, parce que l'esprit de la "défense de la patrie" n'y était pas. Puis – par ricochet - que les Allemands ont rapidement libéré la plupart des soldats flamands prisonniers (110.000), alors que, sur ordre de Hitler, ils ont gardé la plupart des Wallons (65.000) dans les stalags, avec les Français, jusqu'à la fin de la guerre. Et enfin que les actions de résistance étaient surtout le fait de Wallons... Ceux-ci ont ainsi le sentiment d'avoir payé le prix fort pour maintenir l'unité de la Belgique. Ils s'interrogent alors sur le sens d'un avenir commun. En 1945, le Congrès wallon (plus de mille personnes, dont de nombreux cadres de la Résistance !), présidé par le ministre Joseph Merlot, émet un vote au bulletin secret que l'on qualifiera de "sentimental" et qui préconise le rattachement de la Wallonie à la France, avant d'en émettre un autre – un vote « de raison », à main levée, qui – plus sagement – réclame le fédéralisme.

Assurément : l'opinion majoritaire en Wallonie est à l'opposé de celle de la Flandre, et c'est la solution flamande de retour du Roi qui sera retenue parce que les Flamands sont les plus nombreux... Nouvelle blessure. Mais flamande surtout, car l'insurrection wallonne de 1950 force le départ du roi Léopold III et les Flamands considéreront que les Wallons refusent la loi de la démocratie. C'est aussi l'heure où André Renard et la FGTB liégeoise apportent le renfort des masses populaires à la revendication wallonne, dix ans avant 1960. Mais Renard veut associer les réformes de structures « anticapitalistes » au fédéralisme. Les libéraux, pourtant bien présents en 1950, ne seront plus du combat en 1960, car ils ne pourront pas soutenir cette idée. La revendication wallonne va apparaître comme un combat de la gauche radicale et provoquer une profonde rupture dans le monde politique wallon.

4. La grande ambiguïté du renardisme

Le renardisme a été – et est probablement toujours – un véritable projet de société, qui a été très mobilisateur, car il ouvrait une fenêtre de transformation de la société ainsi qu'une réponse cohérente à la crise de désinvestissement qui frappait l'économie wallonne. On peut dire qu'en s'appuyant surtout sur le Rassemblement wallon d'un côté (François Perin, Robert Moreau, Maurice Bologne, Jean Gol, etc.) et sur le Parti socialiste de l'autre (JJ Merlot, Freddy Terwagne, André Cools, Fernand puis Jean-Maurice Dehousse, Jacques Hoyaux, Guy Spitaels, etc.), un réel projet structuré a permis à ces militants du Mouvement populaire wallon d'ouvrir une brèche dans l'État unitaire belge et de faire émerger la Région wallonne pour créer le fédéralisme politique et économique dont la Wallonie avait tant besoin. Ce faisant et malgré l'effort de certains d'entre eux, ils ont identifié la Wallonie avec le combat socialiste, ce qui a provoqué dans les années 1980 et 1990, un rejet de l'idée de Wallonie par tous ceux qui ne partageaient pas une idéologie de gauche. François Perin avait bien perçu ce risque en 1982.

En fait, les Flamands ne voulaient pas entendre parler de la création d'une Région bruxelloise et, de ce fait, les Wallons se sont privés de forts leviers de reconversion pendant les dix ans où ils en avaient le plus besoin. Mais il est vrai que le consensus wallon a été difficile à maintenir pour ces régions politiques, malgré des hommes d'ouverture comme le socialiste Jean-Maurice Dehousse, le libéral André Damseaux, ou des sociaux-chrétiens comme Alfred Califice et Philippe Maystadt. Le jeu de la presse unitaire et la méfiance des partis ont aussi empêché la Communauté française de donner toute sa mesure. L'échec de son implantation à Namur en 1972 est à ce

point de vue symptomatique. D'autres rêves ont aussi joué, comme celui de Jean Gol, d'une « nation française » ou francophone...

Or la question de l'action politique, et en particulier celle de la fédéralisation, est toujours une question de finalité. Pour la Wallonie, il s'agissait, comme le disait Francis Delperée dans les années 1970, de constituer une collectivité politique se déclinant en pouvoir, c'est-à-dire en capacité d'action. Répondre à la minorisation politique de la Wallonie dans l'État belge était probablement la première finalité, héritée du XIX^{ème} siècle. Arrêter le déclin économique de la Région a été la deuxième finalité, héritée celle-là du XX^{ème} siècle. Le cadre territorial, donc régional, apparaît dès lors comme le plus propice pour y répondre, car il fonde une identité et une citoyenneté sur les lieux de résidence et de travail, non sur une vision ethnique, linguistique ou civilisationnelle aujourd'hui dépassée. La citoyenneté et la démocratie sont plus importantes que la tribu. Dans les vases clos d'hier, la langue était « tout le peuple », dans le monde ouvert d'aujourd'hui, elle n'est plus qu'un véhicule parmi d'autres.

5. Une restructuration de la Belgique autour de quatre régions

En 2007, *tempore non suspecto*, avec Jacques Brassinne de La Buissière et quelques membres de l'Institut Destrée, nous avons construit un modèle simplifié de fédéralisme. Celui-ci a l'immense avantage de pouvoir être compris par le citoyen. La Flandre, la Wallonie, Bruxelles et la région de langue allemande auraient, comme régions, les mêmes compétences, les mêmes droits, les mêmes devoirs. C'est plus équilibré d'avoir quatre composantes que deux... Et elles auraient une représentation égale au Sénat qui serait l'assemblée des régions où les éventuels conflits pourraient être réglés. Nous n'avons pas eu besoin de fixer à nouveau les frontières qui existent juridiquement depuis au moins 1889, même si elles ont un tout petit peu bougé. Aujourd'hui, il ne faut surtout pas y toucher : il faut donc rester sur l'accord de 1963 qui se fondait quand même sur plusieurs dialogues entre Flamands et Wallons, notamment au Centre Harmel.

Le combat pour les frontières est un combat dépassé. Nous devons aujourd'hui considérer que tant les Fourons – perdus par le progrès de l'intégration européenne – , comme Rhode-St-Genèse sont définitivement en Flandre. L'idée d'un couloir entre Bruxelles et la Wallonie est une vue dépassée. Ce couloir est une impasse. Nous vivons tous en Belgique et en Europe. Les biens, les personnes circulent sans entraves. La loi européenne s'applique partout. Qui va craindre que les Flamands ne ferment l'autoroute Bruxelles-Charleroi ou Bruxelles-Liège ou Bruxelles-Namur ? Et qui va penser que Bruxelles sera coupée de la Wallonie à l'heure où les communications se font par l'internet ? Aussi longtemps qu'on donnera la priorité aux querelles linguistiques, on n'avancera pas. Nous avons besoin, comme Wallons, de décriper nos relations avec la Flandre, qui est l'une des régions les plus créatives et les plus dynamiques d'Europe.

6. L'impasse institutionnelle belge actuelle

Le projet wallon est profondément politique. Il vise à souder nos forces en vue du développement, dans l'affirmation des valeurs qui sont les nôtres, et donc par une vision démocratique. Et cette Wallonie sûre d'elle-même doit pouvoir, en adulte, discuter avec la Flandre. Les congrès "La Wallonie au futur" de l'Institut Destrée ont bien décrit nos objectifs : nous voulons une démocratie exemplaire et un meilleur développement. C'est ce qu'incarnait le "Manifeste pour la culture wallonne" de 1983 : « *Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de*

l'Homme, sans exclusive. En tant que communauté simplement humaine, la Wallonie veut émerger dans une appropriation de soi qui sera aussi ouverture au monde. » Cette phrase devrait être gravée sur le mur du Parlement wallon.

Vous me permettrez d'être clair par rapport à l'impasse institutionnelle belge dans laquelle nous sommes aujourd'hui engagés : je ne souhaite pas de scission, mais je vous confirme que je ne la crains nullement. Cette idée de ne pas craindre l'avenir constituait déjà la conclusion de mon ouvrage sur l'identité wallonne et l'affirmation politique de la Wallonie, en 1997. On ne peut nier que l'arrêt de la solidarité de la Flandre envers la Wallonie aurait sur le plan financier un impact considérable qu'il faudrait donc atténuer en prenant des mesures draconiennes. Mais savez-vous que, si l'on compare cet impact en matière de soins de santé, par exemple, selon les chiffres qui circulent, il serait du même ordre de grandeur que celui du plan global de Dehaene dans le milieu des années 1990 ? Autrement dit, il serait surmontable... Mais il faut l'expliquer et prendre des mesures d'accompagnement.

Les explications, certes, ne peuvent suffire, mais elles sont fondamentales. Dans nos études prospectives, notamment "Wallonie 2020", nous avons analysé les "futurs souhaitables" des participants (c'est-à-dire ceux qui correspondent aux souhaits de la population) et nous nous sommes interrogés avec eux sur l'impact qu'auraient sur eux des futurs « possibles ». Une des conclusions était que la disparition de la Belgique n'aurait aucun impact sur leurs attentes prioritaires, surtout exprimées en termes de gouvernance publique, de citoyenneté, d'éducation, etc.. Par contre, de ce point de vue, la disparition de la monarchie aurait un effet réel. Pourquoi ? Parce que la monarchie leur apparaît porteuse de valeurs. Par ses discours, ses initiatives, ses déplacements, le roi diffuse des valeurs de solidarité, de partage, de respect de l'autre... Pour souder une collectivité, il faut une pédagogie de l'action, il faut expliquer les raisons des choix, et obtenir l'adhésion sur les finalités politiques poursuivies. C'est ce dont nous manquons le plus... Nous constatons que les responsables politiques wallons n'expliquent pas suffisamment ce qu'ils veulent faire collectivement ni pourquoi ils prennent des mesures. Ils n'abordent jamais, ou presque, la vraie question qui est celle de la finalité de l'action. Et quand ils le font, ils le font dans un cadre partisan. Que veut-on en définitive ? Et le veut-on ensemble ? Il se crée ainsi un fossé entre deux Wallonie : d'une part, la Wallonie dynamique qui entreprend, et, d'autre part, la Wallonie de l'ancienne culture. Et le paradoxe est que ce fossé existe au sein des mêmes groupes sociaux, parfois même chez les mêmes personnes. Nous sommes un peu tous à la fois désireux de progresser et désireux de nous laisser vivre... Sur base de dizaines d'exemples précis, le Collège régional de Prospective de Wallonie a ainsi dressé deux modèles qui se superposent : celui des comportements souhaitables et celui des comportements inadaptés. Autrement dit, alors même que la Wallonie change, elle traîne, dans le même temps, une culture politique révolue. La prospective – il s'agit ici de nos travaux à l'horizon 2030 – montre que le combat n'est plus entre aujourd'hui et demain, mais que nous pouvons, chacune et chacun, à chaque jour présent, rompre avec nos démons et construire notre futur.

Conclusion : le choix de la dignité

Le politique est, bien entendu, au centre de l'équation. Mais à part quelques exceptions, il ne franchira les lignes que si le citoyen l'exige. Nous souffrons d'une trop grande emprise des partis sur la vie politique. Ils finissent par étouffer l'initiative des élus eux-mêmes. Si le Parlement wallon a trop peu d'impact sur la vie réelle, c'est en grande partie à cela qu'il le doit. Il faut rendre la parole et la liberté de vote aux élus. Ce progrès est indispensable pour donner un sens à la réforme de l'État dans sa finalité démocratique.

L'autonomie de la Wallonie est indispensable à la fois pour assurer son redressement et pour faire vivre la démocratie. Il faudra pouvoir rompre le tabou d'une solidarité interpersonnelle forcée et contrainte. L'important, c'est la dignité de la relation entre les régions que l'on n'a pas le droit d'humilier, notamment en les traitant de pique-assiettes, et d'assistées comme on le fait avec les Wallons depuis trop longtemps. Rappelez-vous le slogan que Guy Spitaels avait lancé dans les années 1980 : « les Wallons s'en sortiront ». J'en suis persuadé. Leur redressement intellectuel et moral, mais aussi économique, est en cours.